

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1789-1799

DU MÊME AUTEUR

- La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Gallimard, 1983 ; rééd. 2001.
- La Ville des morts, essai sur l'imaginaire collectif urbain d'après les cimetières provençaux, 1800-1980* (en collaboration avec Régis Bertrand), Éd. du CNRS, 1983.
- Théodore Desorgues ou la désorganisation : Aix-Paris, 1763-1808*, Paris, Seuil, 1985.
- La Mentalité révolutionnaire : société et mentalités sous la Révolution française*, Éd. sociales, 1986.
- 1793, la Révolution contre l'Église : de la raison à l'être suprême*, Complexe, 1988.
- Les Aventures de la raison* (entretiens avec Richard Figuiet), Belfond, 1989.
- 1789 l'héritage et la mémoire*, Privat, 2007.
- De la cave au grenier*, Serge Fleury Éd., Canada, 1980.
- Histoires figurales : des monstres médiévaux à Wonderwoman*, Usher, 1989.
- L'Heure du grand passage*, Gallimard découvertes, 1993.
- Les Âmes du purgatoire ou le travail du deuil*, Gallimard, 1996.
- Le Siècle des lumières*, PUF, 1997.
- Les Jacobins de Robespierre à Chevènement*, La Découverte, 1999.
- Les Républiques-sœurs sous les regards de la grande nation*, L'Harmattan, 2001.
- Combats pour la Révolution française*, La Découverte, 1993-2001.
- Les Folies d'Aix ou la fin d'un monde*, Éd. Le temps des cerises, 2003.
- Héritages de la Révolution française à la lumière de Jaurès* (en collaboration avec Christine Peyrard), Publications de l'Université de Provence, 2003.
- Les Mots de la Révolution*, Presses universitaires du Mirail-Toulouse, 2005.
- La Révolution française expliquée à ma petite-fille*, Le Seuil, 2006.
- Les sans-culottes marseillais : le mouvement sectionnaire du jacobinisme au fédéralisme, 1791-1793*, Publications de l'université de Provence, 2009.
- 1789 l'héritage et la mémoire*, Privat, 2007.
- La Révolution au village. Une communauté gardoise de 1750 à 1815 : Saint-Jean-de-Maruéjols*, Éditions de Paris-Max Chaleil, 2013.
- La Bataille du bicentenaire de la Révolution française*, La Découverte, 2017.
- Mémoires vives ou perdues. Essai sur l'histoire et le souvenir*, Éditions de Paris-Max Chaleil, 2018.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 1789-1799

MICHEL VOVELLE

3^e édition

ARMAND COLIN

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



Illustration de couverture : Combat des Nesflés
et Marrons d'Inde du Temple ou fureur aristocrate
contre le député Marat, gravure satirique, 1791,
British Museum

© Armand Colin, Malakoff, 2023

© Armand Colin, Paris, 2011, 2015

© Armand Colin/VUEF, Paris, 2003

© Armand Colin, Paris, 1992, 1998

Armand Colin est une marque
de Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-63476-6


Internet : <http://www.armand-colin.com>

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Introduction	 7
1 La décennie révolutionnaire	 9
1. L'Ancien Régime et la Révolution	9
2. La crise de l'Ancien Régime : causes profondes et causes immédiates	12
3. Les trois révolutions de 1789	19
4. La révolution constituante	22
5. L'escalade révolutionnaire : dérapage ou continuité ?	25
6. L'Assemblée législative et la chute de la monarchie	28
7. Gironde et Montagne	31
8. Le gouvernement révolutionnaire	36
9. Les thermidoriens	41
10. Le régime directorial	43
11. La crise du Directoire et l'appel du soldat	48
2 L'État révolutionnaire	 53
1. Proclamations et valeurs : les fondements de l'État révolutionnaire	53
2. Les structures de l'État et les conditions de la vie politique	62
3. Structures de l'État : la France remodelée, les institutions	71
4. L'apprentissage de la politique	84
3 Sur deux fronts : Révolution reçue, Révolution refusée en France et dans le monde	 97
1. La Contre-Révolution	97
2. La Révolution et le Monde	106
3. L'armée et la guerre	112
4. Le problème colonial et l'abolition de l'esclavage	117
4 Une nouvelle société	 121
1. Population et démographie	121
2. Une économie en Révolution	125
3. Société : la révolution paysanne	136
4. Société : peuple urbain et bourgeoisie	144
5 Un homme nouveau : mentalités, religions, culture	 153
1. De la peur à l'espérance	153
2. Religion et Révolution	161
3. Fêtes et symboles : la cité idéale	175

- 
4. Une révolution culturelle ? 179
5. Retour aux mentalités : la Révolution dans le quotidien 186

6| La Révolution dans l'histoire de la France : état des lieux |193

Introduction : la Révolution est-elle terminée ? 193

1. La Révolution en débats 194

2. Un chantier ouvert 195

3. La Révolution française aujourd'hui : la mémoire et l'héritage 200

Chronologie |205

Orientations bibliographiques |209

Index |215

Table des encadrés |221

Table des cartes et graphiques |223

INTRODUCTION

La Révolution française représente un moment fondateur essentiel, non seulement de notre histoire nationale, mais de celle de l'humanité. Les contemporains en ont eu le sentiment, qui ont forgé d'entrée le concept d'Ancien Régime pour exprimer la césure irréversible entre un avant sans retour et un après. Est-ce partager l'illusion d'une époque que de voir dans cette décennie celle où s'opère l'entrée dans la modernité, la coupure où, suivant un codage propre à la France, s'inscrit la transition de l'histoire moderne à l'histoire contemporaine, qui est encore celle d'aujourd'hui ?

L'histoire de la Révolution tient son statut particulier de ce qu'elle est récit d'un événement : affirmation du temps court, d'une subversion totale en moins de dix ans de tout un édifice politique, institutionnel et social de longue durée. Qui dit événement ne dit point pour cela histoire événementielle, au sens où l'ont entendu les fondateurs de notre historiographie moderne, vision étroite d'une histoire politique sans perspectives, voire anecdotique. Mais cela suppose de ne point oublier, comme le rappelait Georges Lefebvre, que l'histoire demeure un récit, celui de l'enchaînement des faits, avec ce qu'il peut avoir d'aléatoire, lié à la personnalité des hommes et à la « force des choses ». Aussi, ouvrons-nous ce parcours d'initiation en évoquant de façon volontairement brève, après le dossier des causes, la respiration globale de cette décennie, avec ses points d'inflexion et ses repères essentiels : c'est là plus qu'une concession à une histoire traditionnelle, le seul moyen de comprendre la montée progressive et les dépassements successifs de la monarchie constitutionnelle à l'expérience de la démocratie jacobine, puis aux compromis du retour à l'ordre bourgeois après Thermidor.

Mais l'importance de la rupture révolutionnaire tient au travail en profondeur qui s'est opéré en si peu de temps. Dans un monde qui invente, à chaud, la politique au sens moderne du terme, sont proclamées des valeurs nouvelles, posées les bases de l'État libéral, dont le modèle allait servir de référence non seulement dans la continuité de l'histoire française jusqu'à nos jours, mais dans le monde entier. On prétend aujourd'hui redécouvrir l'histoire politique de la Révolution française – comme si elle avait jamais été oubliée. Sans entrer dans un vain débat, acceptons de donner au politique, à travers l'analyse des structures du nouvel État, l'importance qui lui revient, à l'échelle de la France comme du monde.

Mais il ne convient pas d'oublier pour cela ce qui forme la trame de la vie des hommes, ce qui fait naître les révolutions : dans ses causes lointaines ou immédiates, comme dans les affrontements qui en forment la trame, la Révolution française reste une immense subversion sociale, la mise à bas d'un édifice pluriséculaire et l'affirmation de nouveaux rapports de classe. Contestée aujourd'hui par certains, l'histoire sociale de la Révolution, telle qu'elle a frayé ses voies et affermi ses hypothèses de Jaurès à Mathiez, à Georges Lefebvre et à leurs successeurs, offre l'un des fils directeurs les plus sûrs pour comprendre ce qui a mis alors les hommes en mouvement.

Nos perspectives se sont élargies : de nouveaux territoires se sont ouverts, avec l'emphase mise dans les dernières décennies sur l'histoire des mentalités comme sur l'histoire culturelle, en un mot les manières d'être, de sentir, de penser. La Révolution française offre en ce domaine un cadre d'étude privilégié : partagée, suivant l'expression de G. Lefebvre, entre les deux pulsions contradictoires de « la peur et de l'espérance », elle confronte à la volonté collective de faire naître un homme nouveau, « régénéré ». Mais peut-on changer les hommes en dix ans ? Dans ses succès comme dans ses échecs, l'expérience révolutionnaire de 1789 reste l'une des plus fascinantes à suivre, ne serait-ce que parce qu'elle est seule, à ce jour, à avoir réussi à œuvrer dans la durée, nous livrant tout un système de valeurs et une brassée de rêves – que l'on peut appeler anticipations – sur lesquels nous vivons toujours.

CHAPITRE 1

LA DÉCENNIE RÉVOLUTIONNAIRE

- 1. L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION**
- 2. LA CRISE DE L'ANCIEN RÉGIME : CAUSES PROFONDES ET CAUSES IMMÉDIATES**
- 3. LES TROIS RÉVOLUTIONS DE 1789**
- 4. LA RÉVOLUTION CONSTITUANTE**
- 5. L'ESCALADE RÉVOLUTIONNAIRE : DÉRAPAGE OU CONTINUITÉ ?**
- 6. L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ET LA CHUTE DE LA MONARCHIE**
- 7. GIRONDE ET MONTAGNE**
- 8. LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE**
- 9. LES THERMIDORIENS**
- 10. LE RÉGIME DIRECTORIAL**
- 11. LA CRISE DU DIRECTOIRE ET L'APPEL DU SOLDAT**

1. L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION

La notion d'Ancien Régime naît avec la Révolution, qui s'est voulue rupture avec un passé révolu. Mais qu'est-ce donc que l'Ancien Régime, à la fois dans la pensée des contemporains de l'événement et dans les traits constitutifs qu'y discernent les historiens actuels ? En assumant tout ce que cette simplification peut avoir de réducteur, sur un thème où l'accord est loin d'être unanime, on peut l'évoquer autour de trois thèmes : « féodalité », comme on a dit alors, ou « féodalisme » qui renvoie à un codage d'inspiration marxiste pour caractériser le mode de production, « société d'ordres », qui définit une structure globale et « absolutisme », qui caractérise un système politique et un mode de gouvernement. Sans nous laisser prendre au piège des mots, voici trois références qui peuvent nous guider pour comprendre ce que l'on a voulu mettre à bas.

1.1 LA RÉVOLUTION A EU L'AMBITION DE DÉTRUIRE LA « FÉODALITÉ »

Les historiens d'aujourd'hui ont rejeté ou, du moins, corrigé ce terme, mieux adapté sans doute au système social médiéval. Mais les juristes révolutionnaires avaient une idée précise en tête : dans les structures qu'ils ont contestées, il est aisé de reconnaître les traits caractéristiques du mode de production « féodal » ou du féodalisme, au sens où on l'entend aujourd'hui. La France de 1789 est une illustration de ce système : avec toutefois un certain nombre de caractères spécifiques, dont l'importance se retrouvera dans le déroulement de la Révolution française.

Parler de féodalisme, c'est évoquer d'abord le système économique traditionnel d'un monde dominé par l'économie rurale. La population des campagnes constituait 85 % de l'ensemble français en 1789 et la conjoncture économique restait sous la dépendance oppressive du rythme des disettes et des crises de subsistances. Les accidents économiques, dans ce système, sont en effet des crises de sous-production agricole : l'industrie n'a qu'une importance secondaire, en regard de ces facteurs essentiels, et malgré la régression continue au XVIII^e siècle des grandes famines des siècles précédents. Le traditionalisme parfois, l'arriération des techniques rurales, en comparaison de l'Angleterre, renforcent l'image d'une campagne sur bien des points « immobile ». La paysannerie tout entière subissait encore, quoiqu'à des degrés divers, le système « seigneurial ». L'aristocratie nobiliaire, prise en groupe, détenait une part importante du territoire, près de 30 % peut-être, tandis que le clergé, autre ordre privilégié, possédait sans doute 6 à 10 % pour sa part : au total, plus du tiers du sol français était aux mains des privilégiés. Surtout, et c'est là sans doute la survivance la plus marquée, la terre était grevée du poids des prélèvements féodal et seigneurial qui rappelaient la propriété « éminente » du seigneur sur les parcelles que détenaient pour leur part les paysans : ces charges étaient variées et complexes, constituant ce que les juristes nommaient dans leur jargon « le *complexum* feudale ». Cette nébuleuse de droits incluait des rentes en argent (le cens) et, beaucoup plus lourdement ressenti, le « champart », un pourcentage donné de la récolte. Il existait quantité d'autres taxes, parfois exigibles annuellement et parfois occasionnellement, tantôt en argent et tantôt en nature : on parlait ainsi, des « lods et ventes » (droits de mutation sur la propriété), de l'« hommage », des « aveux » et des « banalités » (ces dernières charges s'exprimant en monopoles seigneuriaux sur les moulins, les fours ou les pressoirs). Enfin, le seigneur gardait encore un droit de justice sur les paysans de ses terres – de plus en plus souvent remis en cause, il est vrai, par le recours à la justice royale. Puis, certaines provinces du royaume dans le Centre ou dans l'Est connaissaient encore la survivance d'une servitude personnelle, pesant sur les « mainmortables » dont la liberté personnelle (mariage, héritage) était limitée.

En présentant ce survol, nécessairement trop simple, on ne saurait manquer, toutefois, de mettre en valeur ce qui fait l'originalité de la France dans le contexte général de l'Europe à la fin du XVIII^e siècle. Il est classique d'opposer alors le système agraire français au système anglais, où l'éradication poussée des vestiges du féodalisme a conduit à une agriculture de type déjà capitaliste. Inversement, on peut confronter ce qui se passe en France avec les modèles proposés par l'Europe centrale et orientale, où l'aristocratie, propriétaire de la majeure partie du sol s'appuie, de plus en plus au XVIII^e siècle, sur les corvées de serfs attachés à la terre. La version française du féodalisme, à mi-chemin des deux systèmes, est peut-être vécue comme d'autant plus insup-

portable qu'elle est moribonde, au stade ultime du déclin. La paysannerie française, propriétaire de 40 % du terroir national, diversifiée, se trouvera en position de mener sa révolution, suivant une stratégie propre qui ne se confond qu'en partie avec celle de la bourgeoisie, face à une noblesse moins omnipotente socialement et économiquement qu'en Europe orientale. Inversement, si l'on compare la société française aux sociétés plus modernes, dont l'Angleterre fournit le modèle, on comprend l'importance de l'enjeu des luttes révolutionnaires.

▲ *Un courant de l'historiographie française a avancé l'idée qu'on ne saurait appliquer à la France de l'âge classique une analyse de type moderne, en y distinguant des classes sociales : pour ces historiens, la société française d'alors est bien plutôt une « société d'ordres ». Par là, on ne songe pas seulement à la division officielle tripartite qui oppose noblesse, clergé et tiers état, mais plus encore aux normes d'organisation d'un monde hiérarchisé sur une structure pyramidale. Il est facile pour donner de la société française une évocation symbolique d'évoquer la procession des représentants des trois ordres à la cérémonie d'ouverture des États généraux, en mai 1789 : d'abord le clergé, en tant que premier ordre privilégié, mais lui-même fusion hétérogène d'un haut clergé aristocratique et d'un bas clergé roturier, puis la noblesse, et enfin le tiers état, modestement vêtu de son uniforme noir. Cette hiérarchie n'est pas une simple illusion ; les « privilégiés » ont un statut particulier. Le clergé et la noblesse bénéficient de privilèges fiscaux, qui les mettent largement à l'abri de l'impôt royal. Mais il est aussi des privilèges honorifiques ou dans l'accès aux places : ainsi par exemple l'exclusion renforcée du tiers état des grades d'officiers militaires à la fin de l'Ancien Régime. On parle de « cascade de mépris » des privilégiés aux roturiers ; et l'on n'est pas en peine de trouver des illustrations concrètes pour expliquer le terme de « refoulé social » qui a pu être appliqué au bourgeois français de la fin de l'Ancien Régime. Cette hiérarchie psychosociale des « honneurs » est d'autant plus montée en épingle qu'elle s'inscrit en porte-à-faux par rapport aux réalités et que derrière les fictions d'une société d'ordres, la réalité des conflits de classes se profile.*

▲ *Après le féodalisme et la structure d'ordres de la société, l'absolutisme est la troisième composante de cet équilibre menacé de l'Ancien Régime. Sans doute n'y a-t-il pas identité pure et simple entre absolutisme et société d'ordres, puisque les privilégiés préluderont à la Révolution véritable par une contestation violente contre l'absolutisme royal. Mais la garantie d'un ordre social qui assure leur prééminence se concentre bien dans l'image du roi tout-puissant, loi vivante pour ses sujets. À l'âge classique le royaume de France s'est affirmé, avec l'Espagne, comme l'exemple le plus achevé d'un système étatique où le roi « en ses conseils » dispose d'une autorité*

sans contrepoids véritable. En 1789, Louis XVI assume en France cette charge depuis 1774 : personnalité médiocre pour un rôle de cette ampleur. Depuis Louis XIV, la monarchie a imposé les agents de sa centralisation, les intendants « de police, justice et finances », que l'on a dit être « le roi présent dans sa province » au sein des généralités qu'ils administrent. En même temps, la monarchie a poursuivi avec des fortunes diverses la domestication des « corps intermédiaires », comme les appelait Montesquieu : et le meilleur exemple en est sa politique à l'égard des Parlements, ces cours qui représentaient les plus hautes instances de la justice royale, à Paris et en province. Au cœur de ce système politique de l'Ancien Régime, se retrouve la monarchie de droit divin : le roi, lors de son couronnement est oint de l'huile de la sainte ampoule, c'est un roi thaumaturge qui touche les malades souffrant des « écrouelles » (abcès froids). Figure du père, personnage sacré, le roi demeure le symbole vivant d'un système dans lequel le catholicisme est une religion de l'État et qui commence à peine à s'infléchir dans les dernières années de l'Ancien Régime (1787) par la promulgation de l'édit de Tolérance accordé aux protestants.

2. LA CRISE DE L'ANCIEN RÉGIME : CAUSES PROFONDES ET CAUSES IMMÉDIATES

▲ *En 1789, ce vieux monde est en crise* : les causes en sont multiples, mais d'évidence, le système tout entier manifeste des défaillances criantes. Les plus universellement dénoncées – étaient-elles les plus « mortelles » ? – sont celles qui touchent l'inachèvement du cadre étatique.

C'est sur ce point qu'on a mis surtout l'accent à l'époque, mais aussi dans les développements classiques de l'historiographie moderne. On y a décrit le chaos des divisions territoriales superposées, différentes dans les domaines administratif, judiciaire, fiscal ou religieux : les anciennes provinces réduites à être le cadre des gouvernements militaires ne coïncidaient pas avec les généralités où opéraient les intendants, pas plus qu'il n'y avait d'unité entre les bailliages de la France septentrionale et les sénéchaussées du Sud, circonscriptions à la fois administratives et judiciaires. La France comme bien d'autres monarchies absolues, mais dans des proportions exceptionnelles en cette fin du XVIII^e siècle, souffrait de la faiblesse et de l'incohérence du système de l'impôt royal. La charge en était différente suivant les groupes sociaux – privilégiés ou non –, comme elle différait selon les lieux et les régions – du Nord au Sud, de la ville (souvent « abonnée ») à la campagne. La taille pesait surtout sur les paysans, la capitation sur l'ensemble des roturiers, impôts directs qu'alourdissaient le poids des taxes ou impôts indirects, les aides ou l'impopulaire gabelle sur le sel. Cet héritage n'est pas, on s'en doute, chose nouvelle, mais en cette fin de siècle, l'opinion publique en prend une

conscience plus avertie, comme d'un poids intolérable. Pourquoi cette sensibilisation ? On a pu écrire (F. Furet) qu'au tournant des années 1770, la « volonté réformatrice de la monarchie se tarit », incontestable vérité : les derniers ministres réformateurs de Louis XV ont échoué, Louis XVI s'est séparé de Turgot, en qui s'incarnait cette volonté de progrès. Reste à savoir pourquoi il n'y a pas eu de despotisme éclairé à la française ; ce qui renvoie de la crise des institutions à une crise de société.

▲ *La crise sociale de la fin de l'Ancien Régime est une contestation fondamentale de l'ordre établi* : à ce titre, elle est diffuse, à tous niveaux. Mais on la découvre à l'évidence en certains domaines ; ainsi en ce qui concerne le déclin de l'aristocratie nobiliaire : un déclin absolu ou relatif, selon le point de vue où l'on se place. En termes absolus, il semble bien qu'une partie de la noblesse vive au-dessus de ses moyens et s'endette. Le constat vaut aussi bien pour la haute noblesse parasitaire de la cour de Versailles, dépendante des faveurs royales, que pour une partie de la moyenne noblesse provinciale, parfois ancienne mais déchue. Sans doute peut-on objecter l'existence d'une noblesse dynamique qui investit dans les branches les plus ouvertes de la production, mines et forges, comme elle a des parts dans l'armement maritime ou s'intéresse, à Paris, à la spéculation foncière. Sur ce point, qui remet en cause l'idée reçue d'une noblesse parasitaire face à une bourgeoisie productive, les historiens américains ont les premiers attiré l'attention. De même y a-t-il une noblesse rentière férue d'agronomie, élément de cette « classe propriétaire » dont parlent les physiocrates. Celle-ci a profité, au fil du siècle, de la montée de la rente foncière, surtout après 1750 : mais cette richesse rentière est en déclin relatif par rapport à l'explosion du profit bourgeois.

Ce déclin collectif ressenti peut provoquer des réactions différentes suivant les cas : dans la caste nobiliaire même se découvrent des exemples de rejet de la solidarité de caste, chez les déclassés, dont Mirabeau ou... le marquis de Sade donnent l'image. Mais si leur témoignage individuel reste isolé, l'attitude collective du groupe s'exprime plutôt, à l'inverse, dans ce qu'on appelle la réaction nobiliaire ou aristocratique. Les seigneurs font revivre de vieux droits et souvent s'attaquent avec succès aux terrains collectifs ou aux droits de la communauté rurale. Cette réaction seigneuriale sur le terrain va de pair avec la « réaction nobiliaire » qui triomphe alors. C'en est fini du temps – sous Louis XIV encore – où la monarchie absolutiste avait tiré de la « vile bourgeoisie », selon le mot de Saint-Simon, les agents supérieurs de son pouvoir. Le monopole aristocratique sur l'appareil gouvernemental d'État ne connaît pratiquement plus de brèche, Necker, banquier et roturier, n'étant que l'exception qui confirme la règle. Aux divers degrés de la hiérarchie, les corps ou « compagnies » qui détiennent des parcelles du pouvoir – cours de justice, chapitres cathédraux... – défendent, voire

consolident notablement leurs privilèges. Sanctionnant cette évolution, la monarchie dans les dernières décennies de l'Ancien Régime a fermé l'accès au grade d'officier militaire (dans l'Armée comme dans la Marine) aux roturiers sortis du rang. Les généalogistes de la cour (Cherin) détiennent un pouvoir plus que symbolique. On doit à la vérité de reconnaître que ce concept de réaction seigneuriale et de réaction nobiliaire, longtemps admis sans discussion, est aujourd'hui objet de débats : les seigneurs, objecte-t-on, n'avaient pas attendu cette fin de siècle pour défendre leurs droits et la réaction nobiliaire dans l'appareil d'État vise plus encore les anoblis que les roturiers : conflit interne entre ancienne et nouvelle noblesse. Mais il semble bien difficile de nier totalement la réalité du phénomène.

Provoquant l'hostilité des paysans, comme des bourgeois, la réaction seigneuriale et la réaction nobiliaire ont fortement contribué à la montée du climat pré-révolutionnaire : par l'appui qu'elle leur donnait, la monarchie s'en est trouvée compromise. En apparent paradoxe, c'est alors aussi que la crise du vieux monde s'exprime en termes de tensions entre la monarchie absolue et la noblesse. On a parlé de « révolution aristocratique » ou de « révolution nobiliaire » pour qualifier la période qui court de 1787 à 1789 et que d'autres ont nommé « Prérévolution ». En 1787, un ministre libéral, au moins en apparence, Calonne, convoque une Assemblée des notables, pour tenter de résoudre la crise financière, mais se heurte à l'intransigeance de ces privilégiés : on y attaque l'absolutisme en la personne du moins des ministres et Calonne, menacé, se retire. Son successeur Loménie de Brienne tente une négociation directe avec les hautes cours de justice – les Parlements – qui, suivant leur tradition, présentent leurs « remontrances » et rencontrent un courant équivoque de soutien populaire, lorsqu'ils proposent la convocation des États généraux du royaume pour la première fois depuis 1614. Derrière cette façade de libéralisme, ce sont en fait leurs privilèges de classe que défendent aristocrates et Parlements, en refusant tout compromis apte à sauver le système monarchique.

▲ *On ne saurait toutefois décrire la crise finale de l'Ancien Régime uniquement en termes de contradictions internes : une attaque a été menée de l'extérieur, à partir de ce tiers état où cohabitent la bourgeoisie et les groupes populaires. Une conjonction elle-même ambiguë qui conduit à poser la question classique : la Révolution française, révolution de la misère ou révolution de la prospérité ? Voilà bien un débat académique, dira-t-on, où Michelet et Jaurès se répondent, à travers le temps : mais c'est plus qu'un exercice de style. Michelet « misérabiliste » n'a pas tort de rappeler la situation précaire d'une grande partie des paysans (« Voyez-le, couché sur son fumier, pauvre Job ! »). Les travailleurs de terre (journaliers, « manouvriers » ou « brassiers » comme on les dénomme), mais aussi les métayers, petits exploitants*

à part de fruits, constituent alors la masse de ce que l'on a appelé la paysannerie « consommatrice » – celle qui ne produit pas assez pour subvenir à ses besoins. Pour ces paysans, le XVIII^e siècle économique ne mérite pas l'épithète de « glorieux » qu'on lui accole souvent : la montée séculaire des prix agricoles, avantageuse aux gros fermiers qui vendent leur surplus, pèse au contraire lourdement sur eux. N'ont-ils rien retiré du mouvement du siècle ? E. Labrousse, dans une formule ramassée, a écrit qu'ils y avaient « au moins gagné la vie ». Il est vrai, pour s'en tenir au plan démographique, que durant le XVIII^e siècle, surtout dans sa seconde moitié, les grandes crises liées à la disette, associées à la cherté des grains, régressent et disparaissent : mais ce nouvel équilibre demeure précaire et dans cette économie d'ancien style, la misère populaire demeure une réalité indiscutable. Toutefois, il serait artificiel de réduire la participation populaire à la Révolution, sous ses formes urbaines ou rurales, à une flambée de rébellion primitive : elle va se trouver associée à une revendication bourgeoise qui s'inscrit, sans discussion possible, dans la continuité d'une prospérité séculaire. La montée des prix, et par voie de conséquence de la rente et du profit, a débuté dans les années 1730, et se prolongera jusqu'en 1817 en un mouvement de longue durée : non sans accidents, en termes de crises économiques, ou plus durablement sous la forme de cette régression intercyclique qui s'inscrit entre 1770 et le début de la Révolution. Mais, en vue cavalière, la prospérité du siècle n'est pas discutable. La population française augmente, surtout dans la seconde moitié du siècle et passe de 20 à 28 millions d'habitants.

Ce qui produit la forme des gouvernements

Dans un texte posthume, Barnave, l'un des acteurs majeurs de la Révolution commençante, a évoqué en termes très modernes les causes profondes de la mutation nécessaire.

« La volonté de l'homme ne fait pas les lois : elle ne peut rien ou presque rien sur la forme des gouvernements. C'est la nature des choses – la période sociale où le peuple est arrivé, la terre qu'il habite, ses richesses, ses besoins, ses habitudes, ses mœurs, – qui distribue le pouvoir ; elle le donne, suivant les temps et les lieux, à un, à plusieurs, à tous, et le leur partage en diverses proportions. Ceux qui sont en possession du pouvoir par la nature des choses, font les lois pour l'exercer et pour le fixer dans leurs mains ; ainsi les empires s'organisent et se constituent. Peu à peu, les progrès de l'état social créent de nouvelles sources de puissance, altèrent les anciennes et changent la proportion des forces. Les anciennes lois ne peuvent alors subsister longtemps ; comme il existe par le fait des autorités nouvelles, il faut qu'il s'établisse de nouvelles lois pour les faire agir et les réduire en système. Ainsi les gouvernements changent de forme quelquefois par une progression douce et insensible, et quelquefois par de violentes commotions. »

(Source : Antoine BARNAVE, *Introduction à la Révolution française*,
texte établi par F. RUDE, Paris, Armand Colin, 1960, chap. II.)

▲ *Dans l'historiographie française, on a vu traditionnellement dans la bourgeoisie la classe bénéficiaire par excellence de cette ascension séculaire.* Ce schéma explicatif a été contesté, dans les écoles anglo-saxonnes et en France également, au nom de l'argument que la bourgeoisie, dans son acception actuelle, n'existe pas en 1789. Tel débat impose de définir plus précisément un groupe qu'il serait illusoire d'attendre monolithique ou triomphant. Dans la France de 1789, la population urbaine ne concentre que 15 % à peu près du total. Les bourgeoisies tirent encore une partie souvent importante de leurs revenus de la rente foncière, autant que du profit. Les « bourgeois » tentent d'accéder à la respectabilité en achetant des terres et des biens-fonds ou mieux encore des titres d'officiers royaux qui confèrent à leurs possesseurs une noblesse transmissible à leurs descendants. Une fraction d'ailleurs de cette bourgeoisie, la seule qui dans les textes se pare du titre de « bourgeois », vit uniquement du produit de ses rentes ou comme on dit alors « noblement », se mimétisant à son niveau sur le mode de vie oisif des privilégiés. Reste que la majorité de la bourgeoisie au sens large est engagée dans des activités productrices : on doit sans doute contester l'appellation de bourgeois à la foule des petits producteurs indépendants – commerçants ou artisans –, groupés ou non, suivant les lieux, dans leurs corporations et qui forment du tiers à la moitié des populations urbaines. Mais la véritable bourgeoisie au sens moderne du terme se rencontre chez les entrepreneurs, marchands et négociants, dont un grand nombre sont établis dans les ports – Nantes, La Rochelle, Bordeaux ou Marseille –, tirant du grand commerce lointain une richesse souvent considérable. Enfin, se découvrent des banquiers et financiers actifs dans certaines places (Lyon), mais concentrés essentiellement à Paris. La bourgeoisie proprement industrielle des entrepreneurs et fabricants existe, mais son rôle reste encore secondaire dans un monde où les techniques de production modernes (mines, industries extractives ou métallurgiques) en sont à leurs premiers pas (concurrencés sur ce terrain, on l'a vu, par certains nobles) et où le textile reste la branche industrielle la plus importante. Ce siècle est celui du capitalisme commercial dont les « maîtres marchands » de la laine et du coton ou de la soie (Lyon, Nîmes) donnent l'exemple, concentrant la production disséminée de « maîtres fabricants », urbains ou ruraux qui travaillent dans leur dépendance.

La bourgeoisie inclut également un monde de procureurs, d'avocats, de notaires, de médecins : en un mot de membres des professions libérales dont le rôle se révélera essentiel sous la Révolution. Leur position n'est pas sans ambiguïté : par fonction, on s'attendrait à y voir les défenseurs d'un système établi qui les fait vivre, mais ils affirment leur indépendance idéologique, au sein du tiers état. C'est en effet dans la maturité des idées-forces qui la mobilisent que la bourgeoisie donne la meilleure démonstration de sa réalité, comme de son aptitude à incarner le progrès, aux yeux des

groupes sociaux qui mèneront avec elle tout ou partie du combat révolutionnaire. Artisans et détaillants, leurs compagnons aussi qui cohabitent avec eux dans leurs ateliers, ont certes leurs buts de lutte propres ; ils ne sont pas imperméables aux idées nouvelles et leur attitude ne saurait se réduire à une vision passéiste. *A fortiori* serait-il prématuré d'attendre du salariat urbain une conscience de classe autonome.

Peut-on parler d'une idéologie bourgeoise pour qualifier l'ensemble des aspirations qui s'inspirent du courant des Lumières pour réclamer un changement profond ? Le terme est passé de mode et sans doute à bon droit. On a préféré se référer à la culture d'une « élite » où se rencontrent, en un consensus apparent, toute une noblesse libérale et la partie éclairée de la bourgeoisie dans la perspective d'une voie réformiste. Notion ambiguë, qui masque des clivages profonds tels qu'ils se feront jour à l'épreuve de la Révolution. Reste que la philosophie des Lumières a été répandue et comme monnayée en formules simples. Une littérature, des structures de sociabilité (les loges maçonniques en particulier) en assurent la diffusion. Les idées-forces des Lumières, ciselées en formules simples – liberté, égalité, gouvernement représentatif – vont trouver dans le contexte de la crise de 1789 une occasion exceptionnelle de s'imposer. C'est par référence, en effet, à cet arrière-plan des causes profondes de la Révolution, que les causes immédiates s'inscrivent plus lisiblement. (Voir encadré p. 15.)

▲ *Au premier rang des causes immédiates, une crise économique a catalysé, surtout dans les classes populaires, les formes du mécontentement.* Les premiers signes de malaise apparaissent dans les années 1780 dans les campagnes françaises : une stagnation des prix du grain et une sérieuse crise de surproduction viticole, puis, simultanément (1786), un traité de commerce franco-anglais a mis en difficulté l'industrie textile du royaume. Dans ce contexte morose, une récolte désastreuse, en 1788, remplace les prix stagnants des années précédentes par une brutale flambée : si les taux ne doublent pas, une montée de 150 pour 100 est commune (voir encadré, p. 18). Les villes s'agitent : en avril 1789, les ouvriers du faubourg Saint-Antoine se soulèvent, mettant à sac la manufacture d'un riche fabricant de papier peint, Réveillon, et dans plus d'une province des troubles éclatent. Les conflits sociaux, liés à la vie chère, donnent une ampleur nouvelle au malaise politique, qui jusqu'alors s'était polarisé sur le problème du déficit. Ce déficit est aussi vieux que la monarchie ; mais c'est alors seulement qu'il prend les dimensions d'un révélateur privilégié de la crise institutionnelle : sans doute s'est-il accru, surtout depuis les années de la guerre d'Indépendance américaine, dans des proportions qui excluent désormais toute solution de facilité. Puis, la personnalité du monarque pèse lourdement au niveau des causes immédiates, aux origines du conflit. Régnant depuis 1774, bonhomme, mais peu doué sans doute, Louis XVI n'est pas à coup sûr l'homme de la situation, et la personnalité de la reine